

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2023

---

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINE - (N° 889)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° CE18

présenté par

Mme Engrand, Mme Laporte, M. Lopez-Liguori, M. Meizonnet, Mme Menache, Mme Sabatini,  
M. de Lépinau, M. Tivoli, Mme Grangier, Mme Florence Goulet et M. de Fournas

-----

**ARTICLE 2**

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« peut-être »,

le mot :

« est ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.

La rédaction actuelle est confuse, la succession des mots « peut-être » et du mot « ou » suggère que la composition du menu en protéines végétales ou animales est facultative, ce qui n'est évidemment pas souhaitable, ni souhaité. Un repas qui se veut équilibré doit comporter des protéines.

Cet amendement vise donc à ôter toute interprétation possible, aussi alambiquée soit-elle, concernant le sens de la phrase visée.